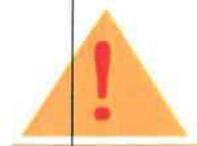




REUNION DU COMITE SYNDICAL

Mardi 27 juin 2023 à 18h00 à 20h00.

**Salle de la Grange - 6 Av. Gilbert Fergant - 91220 Le Plessis-Pâté,
(en face de la mairie, plan d'accès joint).**



ORDRE DU JOUR

*Compte-rendu du Comité syndical du 18 avril 2023
Délibérations du Bureau syndical du 4 avril 2023
Décisions du Président du 28 mars 2023 au 11 mai 2023*

I. POINTS D'INFORMATIONS

- Emissaire VL8 du SIAAP, information sur les travaux en cours,
- Situation hydrologique du bassin de l'Orge,
- Etat d'avancement des études hydrauliques et de la continuité écologique en cours (Breuillet, Briis sous Forges, Pré de l'Etang, Perray Vaucluse, Sermaise ...),
- Résultats de l'étude des insectes saproxyliques : espèces rares et indicateurs,
- Evènements récents : nettoyage de l'Orge à Juvisy, pollutions du mois de mai, sculptures du projet « Art et Nature »,

II. DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

1 BUDGET RIVIERE COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et de gestion 2022, et l'affectation des résultats 2022 du budget Rivière.

2 BUDGET REGIE - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuve le compte administratif et de gestion 2022, et l'affectation des résultats 2022 du budget Régie.

3 BUDGET COLLECTE - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuve le compte administratif et de gestion 2022, et l'affectation des résultats 2022 du budget Collecte.

4 BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022 - AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuve le compte administratif et de gestion 2022, et l'affectation des résultats 2022 du budget Assainissement.

5 TRANSFERT DES RESULTATS SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LA VILLE DU BOIS

Rapporteur : François CHOLLEY

Le 1er janvier 2020, la compétence assainissement collecte de la commune de la Ville du Bois a été transférée du syndicat de l'Orge à la communauté d'Agglomération Paris Saclay.

Afin d'acter ce processus, il convient désormais de délibérer afin, d'une part de valider le PV de mise à disposition des installations, d'autre part de procéder au transfert des résultats.

Par courrier du 9 février 2023, M. le Meur, maire de la Ville du Bois, actait la concordance des résultats entre le Syndicat de l'Orge et sa commune, sur les montants définitifs arrêtés au 31/12/2019 :

- Fonctionnement : + 1 054 958,47€
- Investissement : - 513 368,20€

Pour mémoire, la règle usuelle sur les transferts du Syndicat consiste à partager les résultats avec une quote-part de 50% pour le syndicat et 50% pour la collectivité concernée, ce qui détermine les flux suivants :

- Fonctionnement : + 527 479,24€
- Investissement : - 256 684,10€

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à :

- ✓ Signer le PV de mise à disposition des installations d'assainissement,
- ✓ Procéder au transfert des résultats,

6 ADHESION AU SYNDICAT ESSONNE NUMERIQUE

Rapporteur : François CHOLLEY

Créé en 2016, le Syndicat Essonne Numérique a pour objectif d'optimiser l'aménagement numérique du territoire notamment à travers le déploiement de nouveaux réseaux comme le déploiement de la fibre optique dans le département de l'Essonne.

Le Syndicat Essonne Numérique assure, pour les membres qui lui en font la demande, la mise en œuvre de la stratégie commune pour le développement des usages et services numériques à l'échelle du département de l'Essonne, définie dans l'article 3.1 de ses statuts.

À ce titre, le Syndicat exerce les missions suivantes :

- l'élaboration d'analyses prospectives quant à l'évolution des besoins en matière d'usages et de services numériques ;
- la coordination des acteurs du secteur, pour un déploiement cohérent et conforme aux conclusions du SDTAN, des usages et des services numériques, en particulier par la conclusion de partenariats avec ses membres, partenaires privés ou publics dont l'État ;
- la mise en œuvre d'actions d'animations prenant la forme d'ateliers et de groupes de travail, notamment de communautés d'innovateurs intéressés par des réflexions sur le développement de tout type d'usages et services numériques ;
- la mise en œuvre d'actions de mutualisation d'ingénierie de projets d'usages et services numériques.

Au-delà de l'interconnexion fibre optique des sites publics, portant sur la stratégie de développement des usages et des services numériques, le syndicat Essonne Numérique propose à ses adhérents des services optionnels à la carte développés.

Il est proposé l'adhésion du Syndicat de l'Orge au Syndicat Essonne Numérique. En effet, le syndicat est intéressé par le raccordement de ses sites, notamment ceux télégérés ou télésurveillés.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'adhésion au Syndicat Essonne Numérique.

7 BILAN ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU - 2022

Rapporteur : Camille BERTINE

L'ambition du Syndicat de l'Orge est toujours d'atteindre le "bon potentiel écologique et le bon état chimique" de l'Orge et ses affluents.

Pour contrôle, le Syndicat de l'Orge conduit une campagne patrimoniale d'évaluation de la qualité des cours d'eau (6 mesures par an sur 20 stations), mais aussi des bassins de rétention. Les principaux paramètres physico-chimiques et biologiques sont mesurés afin d'évaluer l'état des masses d'eau et leurs tendances d'évolution.

Dans le présent rapport, en pièce jointe, le Syndicat dresse le bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2022. Ce rapport sera présenté en séance.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le bilan annuel de la qualité de l'eau pour l'année 2022.

III. QUESTIONS DIVERSES